



Je me pose des questions concernant la loi léonetti

Par **clarys**, le **21/08/2009** à **16:57**

Bonjour,

Ma Maman âgée de 83 ans n'a plus toutes ses facultés et est malheureusement complètement dépendante

Nous sommes trois filles en désaccord total !
(moi je suis l'aînée)

Depuis avril 2009 j'ai fait le nécessaire pour mettre Maman sous tutelle ; le psychiatre désigné par le Tribunal, est passé à son chevet, la procédure est lancée et il faut maintenant attendre septembre ou octobre

Cependant, je crains que l'une de mes soeurs ou nièces aient fait signer à ma Maman, une lettre pour désigner l'une d'elles à être la personne de confiance

Maman m'a dit qu'une nièce lui avait fait signer un certains nombres de documents, mais malheureusement Maman ne sait plus !

Dans le cas, est ce le dernier courrier qui prend effet ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie

clarys